

# Bulletin de pension de retraite du combattant

BULLETIN DE PENSION  
Situation de janvier 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale  
des Finances publiques

Pour vous renseigner

Centre de Gestion des Retraites  
DRFIP  
DE BRETAGNE  
BP 72102  
35021 RENNES  
retraitesdeletat.gouv.fr  
Espace retraité - Contact  
Tél. 0 810 10 33 35 Service 0.066/min+prix appel  
Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00

Identification  
NIP : 1 99 99 99 999 999 99

CENTRE DE GESTION DES RETRAITES  
BP 72102  
35000 RENNES

**M DURAND PAUL  
BOULEVARD ERIK SATIE  
35000 RENNES**

Je vous prie de trouver ci-dessous les montants versés au titre de vos pensions pour la période mentionnée dans l'entête du document (hors rappels ou mois incomplet). Pour toute variation du montant net de l'une de vos pensions et selon la nature de celles-ci, vous trouverez les barèmes ainsi que les taux de cotisations sociales applicables sur notre site : [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr)

Vous êtes titulaire d'une retraite du combattant versée fin novembre et fin mai

Numéro	Nombre de points au 01/01/2019	Valeur annuelle du point au 01/01/2019
71110 - 16 999999 M	52	14,45

DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT

Le calendrier des paiements est à votre disposition sur le site [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr)

Détail : merci de  
tourner la page->

Votre interlocuteur pour toute information  
ou demande de modification hors  
prélèvement à la source

Votre numéro de sécurité sociale  
à rappeler dans toute correspondance

Numéro de votre pension à rappeler  
dans toute correspondance

Le montant annuel de votre pension est de 52 fois 14,45 €  
soit 751,40 € net  
Elle vous sera versée semestriellement soit 2 versements  
de **375,70 € net**, fin novembre et fin mai pour une date  
d'anniversaire en décembre  
Elle est non imposable et non soumise au versement  
de la CSG et de la CRDS

Attention !  
En cas de revalorisation, ce  
montant peut être supérieur et intégrer  
éventuellement un rappel

Centre chargé du paiement  
de votre pension

Echéances fixées en fonction  
de votre date d'anniversaire

Valeur du point d'indice  
de pension militaire d'invalidité  
à la date d'édition du bulletin